

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Shabbat Pin'has, 19 Tamouz 5783



Commentaire sur la Paracha par le
Rabbin Didier Kassabi

La Parasha de Pin'has que nous lisons cette semaine, aborde de nombreux sujets, particulièrement intéressants. Nous nous situons dans la dernière période de l'histoire des 40 années de la traversée du désert.

Focalisons notre intérêt sur les versets suivants : « D-ieu dit à Moshé : monte sur cette montagne de Avarim et vois la terre que j'ai donné aux enfants d'Israël. Tu la verras et tu seras réuni à ton peuple, toi aussi comme ton frère Aharon a été réuni ; parce que vous vous êtes rebellés contre ma parole, dans le désert de Tsin, lors de la querelle de l'assemblée, au lieu de me sanctifier par les eaux à leurs yeux. C'était les eaux de querelles à Kadesh, dans le désert de Tsin ».

Selon le commentaire du RaMBaN, cet ordre ne s'applique pas dans l'immédiat. Nous devons comprendre de ce passage que D-ieu annonce à Moshé, que lorsque sera venu pour lui le moment de mourir, il gravira la montagne afin de pouvoir contempler la terre d'Israël.

Effectivement, dans la Parasha de Nitsavim, le jour de la mort de Moshé, Dieu s'adresse à lui en ces termes : « monte sur cette montagne de Avarim, le Mont Nébo qui est dans le pays de Moav, qui fait face à Jéricho et vois le pays de Canaan, que je donne aux Enfants d'Israël en héritage, et meurs sur la montagne sur laquelle tu montes et rejoins ton peuple ».

Cet ordre vient en réponse à la demande exprimée par Moshé au début de la Parasha de Vaet'hanan en ces termes : « j'ai imploré D-ieu à cette époque en disant : laisse-moi traverser, je t'en prie, que je vois le bon pays qui est de l'autre côté du Jourdain ».

Moshé va formuler jusqu'à 515 prières différentes pour implorer HaShem de bien vouloir le laisser pénétrer sur la terre d'Israël, malgré le décret qui avait été pris contre lui.

Nous pouvons comprendre de différentes façons, les raisons qui pouvaient justifier un refus à cette demande. Mais nous pouvons nous demander en quoi le fait de laisser Moshé voir la terre à distance pouvait l'apaiser d'une quelconque façon ?

S'il voulait tant pénétrer en Israël, c'était pour avoir l'opportunité de réaliser les Mitsvoth liées à la terre d'Israël. Le simple fait de contempler la terre de loin ne répond en rien à cette espérance.

Le RaMBaN répond à cette question de la manière suivante. Le lien entretenu par Moshé à l'égard du peuple d'Israël ressemble à celui qui peut exister entre un père et son fils. Il a fait naître le peuple au moment de la sortie d'Égypte et a pu l'éduquer tout au long des 40 années de la traversée du désert. Or, il n'existe pas de plus grande satisfaction pour un parent de savoir que son enfant vivra dans les meilleures conditions qui puissent exister. Il en ressentira un bonheur extrême et sa satisfaction sera tellement forte qu'il en sera profondément apaisé. Même s'il ne bénéficiera pas lui-même de ces bienfaits.

Du haut de la montagne, Moshé, pouvait voir de ses propres yeux, la réalisation de la promesse divine faite à Avraham, renouvelée au moment de la sortie d'Égypte et constater la beauté de la terre d'Israël.

D'après le Sforno, cela permettait également à Moshé d'avoir la possibilité de bénir la terre d'Israël, juste avant qu'elle accueille le peuple d'Israël sur ses frontières.

Dans son commentaire sur la Torah, le Rav Neventsal explique que la Kédousha de la terre d'Israël est si particulière qu'elle rejait sur la Neshama de l'individu qui la regarde, même à distance.

Certes, Moshé espérait avoir le privilège de traverser le Jourdain afin de puiser de la sainteté de cette terre en la foulant de ses pieds. D-ieu n'y consent pas mais il lui permet tout de même de recevoir un certain degré de Kédousha grâce à sa contemplation.

Cela nous explique que cet ordre de monter sur la montagne afin de regarder la terre était bien une manifestation de la miséricorde de D-ieu à l'égard de Moshé.